

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

**AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2023**

LUNDI 27 FÉVRIER 2023 À 19 H 30

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2023 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 163-2005
DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée greffière :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 23-13244 à sa séance ordinaire du 23 janvier 2023, du projet de règlement numéro **876-2023 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de modifier les affectations dans le prolongement de la 150^e Rue entre la 22^e Avenue et la 25^e Avenue projetée**, tiendra une assemblée publique de consultation le **27 février 2023** à compter de **19 h 30**, dans la salle du conseil située au 11700, boulevard Lacroix, Saint-Georges (Québec) G5Y 1L3, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

Que ce projet de règlement a pour effet de de créer une aire d'affectation résidentielle de de très forte densité dans le prolongement de la 150^e Rue entre la 22^e Avenue et la 25^e Avenue et une aire d'affectation commerciale à l'intersection sud de la 150^e Rue et de la 25^e Avenue projetée.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le président d'assemblée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures ordinaires de bureau ou en communiquant par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel à greffe@saint-georges.ca.

**Donné à Saint-Georges,
ce 8^e jour de février 2023.**



**M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière**